

Sur convocation du Maire en date du 16 mars 2016, les membres du conseil municipal se sont réunis le 18 mars 2016 à 18h00, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge COSSIN, Maire.

**SONT PRESENTS** : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Philippe RETOURNARD

**ABSENTS EXCUSES** : Claudine JOFFROY (pouvoir donné à Jean-Luc CHARTON), Jean-Pierre PRETOT (pouvoir donné à Maurice JEROME), Claude VINCENT (pouvoir donné à Serge COSSIN)

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RETOURNARD

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Point n°1 : Aménagement de la rue de Mirecourt : demande de subvention au titre de l'investissement public local 2016**

Début 2015, le Conseil Municipal a décidé d'aménager la rue de Mirecourt située au centre-bourg de la Commune pour améliorer le déplacement des piétons, des cyclistes, des voitures, ainsi qu'identifier et sécuriser les bâtiments institutionnels et religieux.

Le Maître d'œuvre « ACERE » dont le siège social est à Dogneville a chiffré le montant prévisionnel des travaux à 504.751,50 € HT soit 605.701,00 € TTC.

Le Conseil Municipal a accepté ce montant et a sollicité une subvention au titre de la DETR. Celle-ci a été accordée par arrêté n°2451/2015 du 5 novembre 2015 pour un montant de 209.862 €.

Par courrier du 3 mars 2016, le Bureau de l'animation territoriale et du suivi des politiques publiques de la Préfecture, nous fait part de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'investissement public locale par la mobilisation, sur l'année 2016, d'un milliard d'euros pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal s'est réunie en séance extraordinaire pour solliciter une deuxième subvention, la plus importante possible et cela à l'unanimité.

**Point n°2 : Balayage des rues communales**

Le Maire en profite pour obtenir un accord de principe sur le balayage des voies communales. La balayeuse passerait 3 fois par an dans toutes les rues et 2 fois de plus dans les 2 rues principales.

La SARL COLIN, 7 rue du Bailly à Raon l'Etape nous a présenté un devis de 4.110,00 € HT soit 4.590,00 € TTC. Si on est d'accord, elle interviendrait dès la semaine 12.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal et la séance est levée à 18h20.